

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES ET GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE

Lieu de pratique : Courts de Tennis, Complexe Sportif Lachaze, 33440 Ambarès et Lagrave

Introduction

Vu le protocole de sortie de confinement de la Fédération Française de Tennis (phase 1) publié le 4 mai 2020 autorisant la reprise du tennis à partir du 11 mai 2020 et s'appuyant sur le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la version actualisée de ce protocole (phase 2) publiée par la FFT le 1er juin 2020, s'appuyant sur le décret n°2020-663 du 1er juin 2020 ;

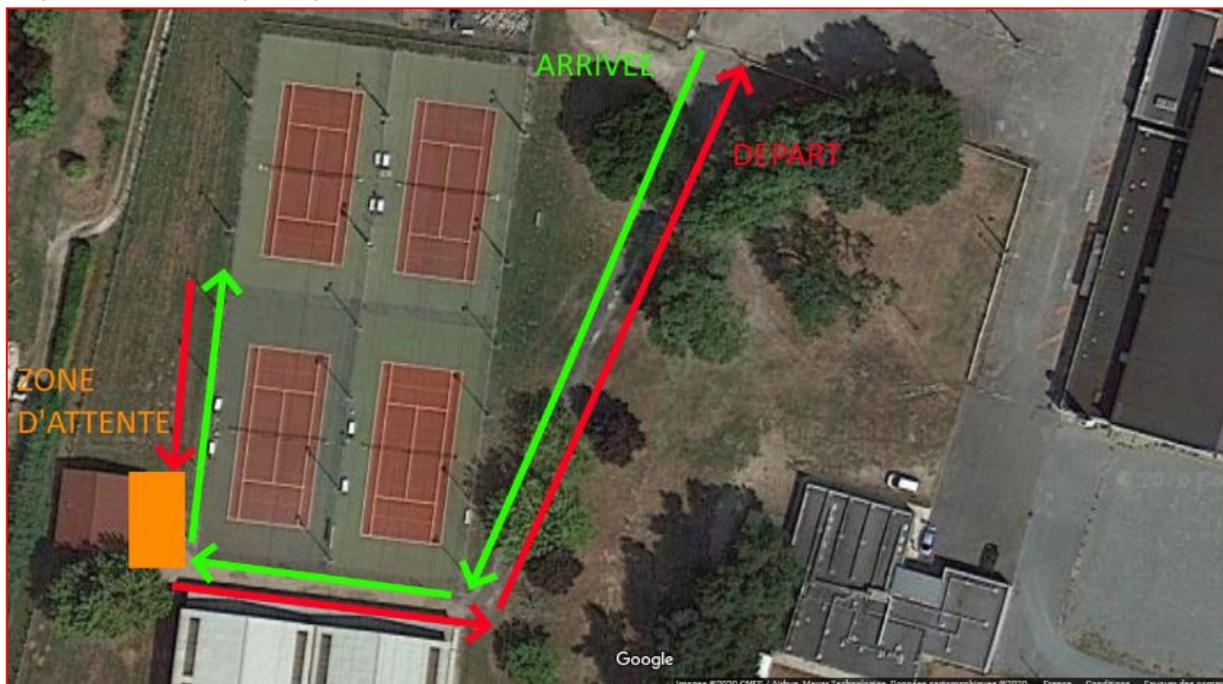
Le bureau de la section tennis propose de mettre en œuvre les dispositions suivantes pour permettre une reprise de l'activité de la section dans le strict respect des règles de protection sanitaires.

Les activités pourront se dérouler uniquement sur les courts de tennis extérieurs et l'accès au club house ne sera possible que durant les cours collectifs et de manière restreinte. Les courts intérieurs restent quant à eux fermés jusqu'à nouvel ordre.

Organisation des flux de circulation

Un référent COVID-19 a été nommé, il s'agit de Raphael EVEN, Président du club (06 99 92 89 31 – president.tennis@asambares.fr). Il permettra, dans la mesure du possible, de répondre à toutes les questions que les adhérents ou non pourraient avoir.

Tout d'abord la structure tennis sera organisée avec un sens de circulation affiché au sol par des flèches en adéquation avec le principe de distanciation sociale.



Une zone d'attente sera matérialisée par un marquage au sol sur la terrasse du club-house.

Le port du masque sera demandé à l'arrivée et au départ des pratiquants.

De plus sur chaque terrain seront affichés les différents protocoles qui sont :

- Les gestes barrières spécifiques à la pratique du tennis
- Comment bien se laver les mains

Tout le mobilier de tennis (chaises, chaises d'arbitres, bancs...) sera retiré des terrains. Ainsi, cela permettra de limiter les contacts entre les gens.

Les vestiaires collectifs du club-house resteront fermés, les joueurs devront arriver en tenue de sport.

A ce présent protocole adressé aux adhérents sera joint les fiches annexes fournies par la FFT.

Pratique du tennis loisir

La pratique du tennis sera autorisée en simple et en double, c'est à dire à 1 contre 1 et à 2 contre 2 et sans spectateurs.

Les créneaux ouverts à la réservation seront de 9h à 22h du lundi au dimanche.

Seuls les adhérents ayant retourné signé le formulaire de reprise seront autorisés à réserver et à accéder aux courts. Pour les mineurs un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire.

Ensuite, les joueurs devront réserver leur créneau via l'application Ten'Up (tenup.fft.fr) directement avec son téléphone ou par ordinateur.

Une fiche d'émargement sera installée sur une vitre du club-house et chaque pratiquant devra noter avec son propre stylo : son nom et prénom (ou ses initiales) avec son horaire d'arrivée et de départ.

Nos éducateurs sportifs salariés veilleront au respect des consignes durant leurs horaires de présence sur site et mettront du gel hydroalcoolique à disposition des pratiquants. Des rondes régulières seront organisées par les membres du bureau en dehors de leurs horaires de travail.

Chaque fois que cela est possible, les portes des terrains seront laissées ouvertes afin que les poignées de portes soient le moins possible manipulées.

Nous tracerons des zones pour que les enfants ou adultes puissent poser leurs affaires en respectant la distanciation sociale.

Avant de jouer :

- ✓ Les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée, perte du goût et de l'odorat...).
- ✓ Les joueurs doivent arriver en tenue de tennis et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau avec un signe distinctif, gel hydroalcoolique). Chaque joueur devra laisser sa serviette dans son sac pendant toute la séance.
- ✓ Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser leur gel hydroalcoolique.
- ✓ Pour éviter que les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement sur le court ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.

Pendant le jeu :

- ✓ Chacun des joueurs apportera son jeu de 4 à 6 de balles porteuses d'un signe distinctif. Chacun servira uniquement avec ses balles marquées. En aucun cas un joueur touchera avec la main une balle appartenant à son partenaire.
- ✓ Durant la partie, les règles de distanciation physique minimum de 2 mètres doivent être respectées dans la mesure du possible.
- ✓ Lors des changements de côté, les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- ✓ La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer.

Cours collectifs avec enseignant professionnel

Les règles du protocole de la FFT seront strictement appliquées.

Les cours collectifs de l'école de tennis seront autorisés dans la limite de 6 élèves + 1 enseignant professionnel par terrain.

L'accès au club house sera restreint pour accéder uniquement au matériel sportif et aux sanitaires. Afin de limiter au maximum les flux de personnes dans ce local, seuls les moniteurs seront autorisés à accéder à la zone de rangement du matériel sportif. Les pratiquants seront autorisés à entrer dans le club house uniquement pour se rendre aux sanitaires. Un émargement et un nettoyage des points de contacts au moyen d'un spray désinfectant devra être réalisé par les personnes qui accèdent au club house.

L'enseignant sera le garant des règles et rappellera les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela sera nécessaire.

L'enseignant ne devra pas donner de corrections physico-techniques afin de respecter le principe de distanciation physique.

L'enseignant se lavera les mains ou utilisera un gel hydroalcoolique avant la pratique et après chaque cours. L'élève ne devra pas toucher au matériel pédagogique (pas de prêt de raquettes).

Il sera demandé aux enseignants d'adapter leur pratique pédagogique afin de privilégier les ateliers et les exercices respectueux des mesures de distanciation, ainsi que de sensibiliser les joueurs aux gestes barrières.

Dans les cas de cours collectifs impliquant plus de 4 joueurs, le nombre d'élèves dans l'espace de jeu ne doit pas être supérieur à 4;

Ainsi, l'espace de jeu doit être considéré comme étant divisé en 4 parties, avec 1 élève dans chaque partie, le ou les joueurs restants attendant leur tour ou participant à un autre atelier en dehors de cet espace de jeu, selon un principe de rotation.

Des zones de marquages seront installées au sol avec des lattes pour favoriser le respect de ces règles.

Les balles seront fournies par le club. L'élève ne devra à aucun moment les ramasser avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied.

L'entraînement au service n'est possible qu'à la condition que l'élève utilise ses propres balles marquées. L'enseignant n'aura alors pas le droit de toucher les balles fournies par l'élève.

Afin de compenser la période de suspension d'activité, la section envisage une prolongation des entraînements jusqu'à la mi-juillet. En fonction des évolutions qui seront annoncées à compter du 22 Juin, le présent protocole sera susceptible de modification.